

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 AVRIL 2018
Procès-verbal n° 06-2018

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUGEAUX Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur ROUGEAUX Jean-Pierre - Monsieur ROUGET Jean-Claude - Madame CLEMENT-GUY Laurence - Monsieur RETORNAZ Dominique - Madame RAMBAUD Marie-Pierre - Monsieur MARTIN Jean-Marie - Madame BAILLY Béatrice - Madame GOBERT Maud - Monsieur LE GUENNEC Patrick - Madame FALCOZ Corine

Etaient représentés : Madame FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à Monsieur Jean-Claude ROUGET) - Madame MAGNIN Odile (donne procuration à Madame BAILLY Béatrice) - Monsieur CLAPPIER Pascal (donne procuration à Madame CLEMENT-GUY Laurence) - Monsieur GIRAUD Éric (donne procuration à Jean-Marie MARTIN)

Était absent : Monsieur PRAT Jacques

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

1 - DEFENSE DES ACTIVITES DE PASTORALISME FACE AUX ATTAQUES DU LOUP - ADOPTION D'UN VŒU

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le vœu proposé par la fédération des Maires de Savoie relatif à la défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup.

2 - MARCHÉ DE DENEIGEMENT - AVENANT N° 1

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 au marché de déneigement (tous lots confondus), et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

3 - BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 1 527 576.47 € à la couverture du déficit d'investissement et du solde des restes à réaliser 2017 (arrêtés à la somme de - 137 120 €), au compte 1068.
- La somme de 1 845 791.06 € est reportée en excédent de la section de fonctionnement au compte 002.

4 - BUDGET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante : la somme de 207.22 € est reportée en déficit de la section de fonctionnement au compte 002 et la somme de 23 119.10 € est reportée en excédent de la section d'investissement au compte 001.

5 - BUDGET EAU ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante : la somme de 152 732.39 € est reportée en excédent de la section de d'investissement au compte 001, celle-ci permettant de couvrir le solde des restes à réaliser 2017 (arrêtés à la somme de – 132 453.00 €), et la somme de 285 569.31 € est reportée en excédent de la section de fonctionnement au compte 002.

6 - BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante : la somme de 83 392.95 € est reportée en déficit de la section de d'investissement au compte 001

7 - BUDGET DES MICROCENTRALES : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante : la somme de 46 949.17 € est reportée en excédent de la section de d'investissement au compte 001.

8 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018 et de les fixer comme suit :

- ✓ 21.66 % pour la taxe d'habitation
- ✓ 24.11 % pour le foncier bâti
- ✓ 160.00 % pour le foncier non bâti
- ✓ 34.67 % pour la cotisation foncière des entreprises

9 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer pour 2018 les montants de subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2018
4'Pat	500,00 €
A.E.P. : Fonctionnement	30 000,00 €
A.E.P. : 60 ^{ème} anniversaire	6 300,00 €
Alchimy	3 200,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	2 500,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers : Championnats de France de ski 2019	15 000,00 €
Jeunes Sapeurs-pompiers	4 000,00 €
Anciens combattants	700,00 €
APPPS	76 500,00 €
Association du personnel communal	3 000,00 €
Coopérative scolaire	2 800,00 €
Coopérative scolaire – Ski scolaire	6 655,00 €
Coopérative scolaire – Patin scolaire	750,00 €
Groupe folklorique	600,00 €
Freestyle Galibier-Thabor	1 500,00 €
Judo-club	8 500,00 €
Nautic Club mauriennais	100,00 €
Paille et Foin	400,00 €
Snow-ski club – Section Alpin	50 000,00 €
Snow-ski club – Section Snow	15 000,00 €
Snow-ski club – Section Nordique	7 100,00 €
Sois là aussi	2 000,00 €
Union Athlétique de Maurienne	100,00 €
Uzel	500,00 €
Valloire Patrimoine et Culture	2 000,00 €
Val'patin	9 000,00 €
TOTAL c/65748	248 705,00 €

10 - BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif de la Commune pour l'année 2018 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	10 937 017.06 €	10 937 017.06 €
Section d'investissement	6 164 264.53 €	6 164 264.53 €
TOTAL	17 101 281.59 €	17 101 281.59 €

11 - BUDGET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif des équipements touristiques pour l'année 2018 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 892 969.00 €	1 892 969.00 €
Section d'investissement	1 461 654.10 €	1 461 654.10 €
TOTAL	3 354 623.10 €	3 354 623.10 €

12 - BUDGET EAU ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2018 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 188 559.31 €	1 188 559.31 €
Section d'investissement	681 927.70 €	681 927.70 €
TOTAL	1 870 487.01 €	1 870 487.01 €

13 - BUDGET PARC DE STATIONNEMENT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif du parc de stationnement pour l'année 2018 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	248 892.95 €	248 892.95 €
Section d'investissement	162 452.95 €	162 452.95 €
TOTAL	411 345.90 €	411 345.90 €

14 - BUDGET MICROCENTRALES : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif des microcentrales pour l'année 2018 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	38 365.00 €	38 365.00 €
Section d'investissement	93 898.34 €	93 898.34 €
TOTAL	132 263.34 €	132 263.34 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 12 avril 2018 à 21h00.

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX